

## Avis d'entrée

Contrat no \_\_\_\_\_

Entreprise \_\_\_\_\_

FUTURA Vorsorge  
Bahnhofplatz 9  
Case postale  
5201 Brugg

Plan/catégorie \_\_\_\_\_

### 1. Personne à assurer

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

No AVS 756. \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

Entrée dans l'entreprise \_\_\_\_\_ Entrée dans la fondation\* \_\_\_\_\_

Rue/no \_\_\_\_\_ NPA/localité \_\_\_\_\_

Sexe  féminin  masculin

Etat civil  célibataire  marié(e) depuis\* \_\_\_\_\_  divorcé(e)  veuf/veuve

partenariat enregistré depuis\* \_\_\_\_\_  partenariat dissous par voie judiciaire

partenariat dissous par décès

Charges de famille  oui  non

Langue  allemand  français  italien  anglais

### 2. Etat de santé\*

a) La personne assurée jouit-elle de son entière capacité de travail?  oui  non

b) Reçoit-elle des prestations AI, LAM, LAA ou y a-t-il des droits suspendus?  
(joindre la documentation s.v.p.)?  oui  non

c) Existe-t-il une réserve établie par l'institution de prévoyance précédente?  oui  non

### 3. Données relatives au salaire

Salaire annuel AVS \* CHF \_\_\_\_\_ Degré d'occupation  100%  \_\_\_\_\_%

### 4. Autres rapports de prévoyance\*

La personne est-elle assurée auprès d'autres institutions de prévoyance en Suisse?  oui  non

### 5. Prestation de libre passage\*

Nom et adresse de l'institution de prévoyance précédente: (annexer une copie du décompte de libre passage s.v.p.)

Lieu et date

Employeur (timbre et signature)

# Explications

---

## Point 1 Personne à assurer

### Entrée dans la prévoyance professionnelle/la fondation

Les personnes à assurer obligatoirement selon la LPP doivent l'être à partir de leur entrée en service, à moins que leur contrat de travail ne soit limité à 3 mois maximum. Si une prolongation du contrat est convenue passé ce délai (pour une durée déterminée ou indéterminée), l'obligation d'assurance commence à compter du jour où la prolongation a été convenue (attention: la période d'essai n'est pas considérée comme un contrat de travail à durée déterminée).

### Marié(e) depuis/lié par un partenariat enregistré depuis

Afin de satisfaire aux exigences légales (art. 22 LFLP, Divorce), la date du mariage exacte ou de l'enregistrement du partenariat doit être indiquée.

## Point 2 Etat de santé

Est considérée comme ne jouissant pas de son entière capacité de travail une personne qui, au début de l'assurance:

- est partiellement ou entièrement empêchée de travailler pour des raisons de santé;
- perçoit des indemnités journalières en raison d'une maladie ou d'un accident;
- a été déclarée auprès d'une assurance-invalidité publique;
- touche une rente en raison d'une invalidité totale ou partielle;
- ne peut plus, pour des raisons de santé, exercer à plein temps une activité lucrative correspondant à sa formation et à ses aptitudes.

Toutes les autres personnes sont considérées comme jouissant de leur entière capacité de travail.

## Point 3 Données relatives au salaire

Si l'entrée en service a lieu en cours d'année, le salaire AVS doit être déclaré extrapolé sur une année entière (salaire mensuel x 12 ou 13).

Le salaire coordonné ou assuré est déterminé par la FUTURA Vorsorge.

## Point 4 Autres rapports de prévoyance

La personne à assurer doit informer chacune de ses institutions de prévoyance de la totalité de ses rapports de prévoyance. Si vous avez répondu oui à la question, la FUTURA Vorsorge demandera éventuellement des compléments d'information à la personne à assurer.

## Point 5 Prestation de libre passage

En raison de l'obligation légale de renseigner, l'institution de prévoyance précédente doit remettre un décompte de sortie détaillé aussi bien à la personne à assurer qu'à la nouvelle institution de prévoyance.

La personne assurée est tenue légalement d'apporter dans la nouvelle institution tous les moyens disponibles, y compris les prestations de sortie déposées auprès d'une institution de libre passage reconnue (compte de libre passage géré par une banque ou par une institution supplétive, police de libre passage gérée par une assurance). Nous vous prions de nous communiquer l'adresse exacte de l'institution de prévoyance précédente afin d'exiger la prestation de libre passage.

## Abréviations

LPP	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
AI	Assurance-invalidité fédérale
AM	Assurance militaire
LAA	Loi fédérale sur l'assurance-accidents
LFLP	Loi sur le libre passage